

Mesdames, Messieurs les adhérents du CPSIV,

RÈGLES D' UTILISATION MATÉRIEL CPSIV



PARACHUTES :

Cette année, 5 sacs sont mis à votre disposition par le club CPSIV :

1 voile de 170 et 1 de 190 seront à Lannion (7ième Ciel).

1 voile de 170 et 2 de 210 seront dans le casier de Vannes (EPSVB)

Chaque adhérent du CPSIV pratiquant à Vannes et Lannion peut donc les emprunter gratuitement. Merci de bien les replier, et de signaler toute anomalie sur les voiles et les sacs. Par mail (cpsiv35@gmail.com) et/ou  Facebook

Veillez aussi à bien **remplir les fiches d'emprunt**. Cela nous permet de comptabiliser le nombre de sauts par voile, de faire si besoin des vérifications, de retirer du circuit une voile (pour la sécurité de tous) et d'en acquérir une nouvelle.

EMPRUNT DE MATÉRIEL POUR SAUTS HORS ZONES:

Si vous avez le projet de faire des sauts sur une autre zone, et prendre un des sacs, il est **obligatoire** de demander une autorisation d'emprunt aux membres du bureau. (cpsiv35@gmail.com)

CARAVANE :

Une caravane située dans le camping de l'école est à votre disposition (près du terrain de tennis). Vous pouvez la brancher sur une borne électrique. Veillez à bien débrancher à votre départ.

CODES ACCES CLÉS CARAVANE - CAISSON PARACHUTES

A demander aux membres du bureau

Merci !

Bonne saison 2023 à toutes et tous.

Membres du bureau :

Hervé Cottebrune (Président) : 06 74 54 82 10

(cpsiv35@gmail.com)

Bruno Dervout (vice-président) : 06 33 51 56 05

Eric Ménard (Trésorier) : 06 20 14 91 41

Cécile Vourch (Secrétaire) : 07 61 42 35 33